



L'éclairage d'A&I UNSA sur les secrétaires administratifs

Nos collègues SAENES s'interrogent à juste titre sur leur avenir professionnel. **A&I UNSA** fait de la catégorie B une de ses priorités.

Des SASU aux SAENES : aucune évolution tangible

Le corps des secrétaires administratifs n'a pas bénéficié de réelles mesures de reconnaissance depuis 2009 et le Nouvel espace statutaire (NES).

Le protocole d'accord Parcours professionnels, carrières et rémunérations de 2017 a été une bonne chose pour la Fonction publique, mais sans aucune avancée significative pour la catégorie B.

Actuellement le corps des SAENES s'organise en 3 grades avec 2 recrutements en externe et interne au 1er et 2nd grades. L'accès au 2nd et au 3è grade est possible par tableau d'avancement et examen professionnel.

Au 31 décembre 2025, le 1er grade de la classe normale débute à l'indice 373 (1836,20€ bruts) et se termine au dernier échelon de la classe exceptionnelle à l'indice 592 (2914,29€ bruts). Cela représente une évolution indiciaire de 219 points et une augmentation de traitement de 1078,09€ sur 36 échelons.

A&I UNSA porte un déroulement de carrière plus rapide sur uniquement 2 grades.

A&I UNSA demande une revalorisation significative des grilles indiciaires de la catégorie B et une augmentation des indices plancher et plafond des grades.

Évoluer au sein du corps des SAENES

A&I UNSA revendique une augmentation des ratios de taux de promotion de changement de grade pour le corps des SAENES. Chaque agent doit pouvoir atteindre le dernier échelon de son corps de recrutement.

Pour l'accès à la classe supérieure le taux de promotion a évolué de 9% en 2021 à 18% de 2022 à 2025 pour retomber à 16% en 2026.

Pour l'accès à la classe exceptionnelle le taux de promotion a évolué de 11% en 2021 à 14% de 2022 à 2025 pour retomber à 13% en 2026.

A&I UNSA estime que ces taux ne permettent pas un nombre suffisant de promotions et qu'ils devraient plutôt approcher les 20% afin de renforcer l'attractivité de ce corps.

Au regard de l'évolution des missions et des métiers, **A&I UNSA** exige la poursuite du repyramidage de la filière administrative où la catégorie B occuperait 50% des emplois au lieu de 37% en 2026. **A&I UNSA** souhaite faire de la catégorie B la clé de voûte de la filière administrative.

A&I UNSA est favorable à une promotion de grade reposant uniquement sur la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Pour **A&I UNSA**, il est nécessaire de mieux prendre en compte les missions exercées par les agents dans le contenu des concours et examens professionnels. Il est indispensable d'abandonner toute épreuve écrite lors des examens professionnels et de préférer une admissibilité fondée sur le RAEP.

Des métiers à valoriser

Dans le cadre du relevé de décisions relatif au plan de requalifications pluriannuel de la filière administrative du 10 septembre 2021, **A&I UNSA** a défendu la prise en compte de l'évolution des métiers de la catégorie B.

Au sein des services ministériels et déconcentrés, **A&I UNSA** a mis en avant l'évolution, les enjeux et la complexité des missions pour justifier des requalifications. Sans rentrer dans l'exhaustivité des métiers, il nous paraît pertinent de nous arrêter sur certains d'entre eux.

Les gestionnaires RH ont en charge l'intégralité de la carrière des agents, des changements d'échelon, et avancements de grade au déclenchement de la paie. Il s'agit d'une gestion intégrée avec des outils très anciens (EPP, AGORA...), ou en construction (*RenoirRH*) qui nécessitent une grande technicité.

Les gestionnaires Examens et Concours suivent la totalité du déroulement de leurs portes-feuilles. Les différentes réformes ont considérablement alourdi les tâches de gestion.

Dans les circonscriptions, les requalifications de C en B se sont bien souvent accompagnées de suppressions de postes. Un SAENES gère bien souvent 2 à 3 circonscriptions. La gestion de ces territoires devient de plus en plus complexe avec des moyens de remplacement tendus et des logiciels en évolution.

La filière administrative est très majoritairement positionnée dans les établissements scolaires du second degré. À l'exception des fonctions d'agent comptable, la catégorie B se retrouve dans l'ensemble des missions.

Conformément à la fiche de poste, le secrétaire général relève de la catégorie A.

Pour **A&I UNSA**, là où il perdure des secrétaires généraux d'EPL SAENES, leur requalification en AAE doit être une priorité ministérielle et académique.

Si le plan de requalification a ciblé les assistants de direction, **A&I UNSA** est favorable à une évolution similaire pour les assistants de scolarité et de gestion matérielle et financière.

Le plan de requalification ne recouvre pas le champ de l'Enseignement supérieur et du réseau des œuvres universitaires. **A&I UNSA** se bat depuis 2021 pour l'extension de ce plan. La filière administrative de l'AENES est unique et non fractionnable.

On assiste depuis des années à de nombreuses transformations de postes d'AENES en ITRF, les présidents avançant qu'il était plus aisé de gérer en direct cette filière technique.

A&I UNSA dénonce cette approche de courte vue et maintient son opposition à ces transformations.

A&I UNSA est favorable à une requalification au sens large des métiers occupés par les adjoints-administratifs dans les domaines similaires de ceux de l'Éducation nationale. Les postes de secrétaires de département, de scolarité, de direction, des ressources humaines, de paie, de gestion financière, relèvent tous de la catégorie B.





> Discussion entre deux SAENES

Entretien par Virginie Brun de Marie-Laure Fougère, SAENES de l'académie d'Orléans-Tours

Malgré cet état des lieux qui reste à améliorer, il est tout de même possible d'avoir un déroulé de carrière intéressant en utilisant tous les leviers existants comme le prouve le témoignage de notre collègue, Marie-Laure Fougère.

Virginie Brun : Comment et quand as-tu intégré la catégorie B de l'Éducation nationale ?

Marie-Laure Fougère : J'étais ADJAENES au CROUS de Bordeaux depuis deux ans lorsque j'ai réussi le concours externe de SASU (appellation de l'époque...) faute d'une ancienneté suffisante pour le passer en interne.

VB : Sur quels types de poste as-tu exercé depuis ?

MLF : Après avoir exercé à la Direction des affaires financières du CROUS, comme adjointe-gestionnaire dans un collège et secrétaire dans un CIO, je suis actuellement responsable de l'antenne financière de l'IUT de Blois, composante de l'université de Tours.

Pouvoir exercer sur des postes différents dans des secteurs variés est une richesse dans notre filière.

VB : Quel intérêt trouves-tu à tes missions ?

MLF : Ayant montré une grande appétence pour les postes à dominante financière dans ma carrière, les missions que j'exerce actuellement en tant que responsable financière me conviennent parfaitement. C'est une chance, je le reconnais ! J'apprécie d'être autonome et de bénéficier d'une grande latitude dans l'organisation de mon travail.

Mon rôle de conseil auprès de l'ensemble des personnels de l'IUT dans des domaines variés comme les marchés publics est d'un grand intérêt.

VB : Quelles évolutions dans les missions as-tu constatées ?

MLF : À l'heure où la simplification administrative est devenue un nouveau « mantra », j'assiste a contrario, à une inflation de procédures à suivre, ce qui augmente le délai de traitement de mes dossiers.

J'ai constaté que nous devons faire preuve d'une grande polyvalence et en même temps être spécialiste dans de nombreux domaines ce qui requiert une technicité accrue.

Par ailleurs nous ne sommes pas considérés comme des cadres alors que nombre d'entre nous encadrons des personnels.

VB : Comment as-tu évolué au sein de ce corps ?

MLF : J'ai passé successivement les examens professionnels de classe supérieure puis exceptionnelle. Je souhaitais progresser plus rapidement sans attendre les changements de grades par tableau d'avancement.

J'ai suivi les préparations aux examens professionnels proposées par mon académie. Celles-ci ayant contribué à ma réussite, j'ai souhaité à mon tour accompagner nos collègues en devenant formatrice à la préparation orale du concours interne de SAENES.

VB : Comment envisages-tu la suite de ta carrière ?

MLF : Dans la suite logique de ma démarche de progression de carrière, je présente ma liste d'aptitude d'attaché et me suis inscrite au concours interne.

J'y vois également un intérêt financier, la grille indiciaire des catégories B ayant connu un tassement continu depuis que je l'ai intégrée.

VB : Merci, Marie-Laure pour cet échange qui éclaire sur nos possibilités de carrière.



Virginie Brun
Secrétaire générale adjointe



A&i
UNSA